



Avis de consultation du public par voie électronique Installations classées soumises à autorisation environnementale

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 9 février 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (**consultation parallélisée**) sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'une installation de transit d'huiles usagées et d'eaux hydrocarburées sur la commune de CORME ROYAL (ZA Champs de Devant), déposée par la société Picoty Atlantique Services.

Ces activités relèvent des rubriques 2718-1 et 3550 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend une étude d'impact.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société PICOTY ATLANTIQUE SERVICES – ZA Champs de Devant – 17600 CORME ROYAL – Contact : M. MAGE – v.mage@picoty-atlantique.fr – tél : 05 46 00 55 26.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments, des avis des collectivités territoriales ou de leur groupement et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.registre-numerique.fr/picoty-atlantique-transit-dechets>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service (<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chez-vous>).

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/picoty-atlantique-transit-dechets> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : picoty-atlantique-transit-dechets@mail.registre-numerique.fr
- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- lors des permanences

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-Marie CLERGET, assurera une permanence à la mairie de Corme Royal, les :

- mardi 3 mars 2026 de 9 h 00 à 12 00
- mercredi 8 avril 2026 de 14 h 00 à 16 h 30

M. CLERGET organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, à la mairie de Corme Royal :

- réunion publique d'ouverture : le lundi 16 février 2026 à 18 h 30
- réunion publique de clôture : le lundi 27 avril 2026 à 18 h 30

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.